Chambre régionale des comptes
Occitanie

Troisième section

DOSSIER CB N° 2022-09-006 bis

Commune de Lercoul

N° codique : 009020 100

Département de l'Ariège

Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales

A V I S

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 22 novembre 2021, de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2022-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2022-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 4 mai 2022 par laquelle la préfète du département de l'Ariège a saisi la chambre régionale des comptes Occitanie sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre du 9 mai 2022, signée par le président de section de la chambre régionale des comptes Occitanie, informant le maire de Lercoul de la saisine susvisée et de la possibilité qu'il avait de présenter des observations soit oralement soit par écrit ;

Vu l'avis n° 2022-09-006 de la chambre régionale des comptes Occitanie constatant la conformité du compte de gestion 2021 au projet de compte administratif pour ce même exercice et indiquant que le compte de gestion doit y être substitué ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Après avoir entendu Monsieur Guillaume Georges, conseiller, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la recevabilité de la saisine

1. La préfète de l'Ariège, par lettre susvisée du 4 mai 2022, a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « Si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite ».

2. En application des dispositions de l'article R. 1612-8 du même code, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise.

3. En premier lieu, par une délibération du 15 avril 2022, le conseil municipal de la commune de Lercoul a rejeté par cinq voix contre deux voix pour le projet de budget primitif 2022.

4. En second lieu, la préfète de l'Ariège, représentante de l'État dans le département, a qualité pour agir.

5. Cette saisine est, par suite, recevable.

6. La chambre a été en possession de l'ensemble des informations et documents nécessaires au traitement de la saisine le 11 mai 2022.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022

7. Le budget de la commune de Lercoul ne comporte pas de budget annexe.

8. Si, en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la chambre est appelée à formuler des propositions pour le règlement du budget de l'exercice, il ne lui appartient pas de se substituer à l'organe délibérant pour décider du choix des dépenses nouvelles à engager. Il lui incombe de retenir les crédits nécessaires au paiement des dépenses obligatoires ou de dettes exigibles et nécessaires au fonctionnement normal des services, ainsi que les crédits permettant de financer l'achèvement des investissements engagés ou les opérations nouvelles indispensables pour des motifs d'urgence ou de sécurité.

9. Les prévisions sont établies par la chambre à partir du projet de budget de la commune de Lercoul, des consommations de crédits et de recettes du dernier exercice échu, de la situation des dépenses et des recettes de l'exercice en cours et des restes à réaliser de l'exercice antérieur après vérification de leur sincérité.

10. L'assemblée délibérante de la commune de Lercoul votant le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les propositions de règlement du budget 2022 sont présentées par chapitre.

Sur la reprise des résultats 2021

11. Le projet de compte administratif et le compte de gestion 2021 du comptable public présentent tous deux des résultats identiques, tant en recettes qu'en dépenses et en fonctionnement comme en investissement. Les résultats de clôture se présentent comme suit :

Budget principal (en €)	Compte de gestion 2021		Projet de compte administratif 2021	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes	79 014,94	420,81	79 014,94	420,81
Dépenses nettes	103 297,53	34 273,36	103 297,53	34 273,36
Résultat de l'exercice	- 24 282,59	- 33 852,55	- 24 282,59	- 33 852,55
Résultat de clôture 2020	101 660,76	- 14 212,47	101 660,76	- 14 212,47
Résultat de clôture 2021	**77 378,17**	**- 48 065,02**	**77 378,17**	**- 48 065,02**

12. Aucun reste à réaliser n'a été constaté au sens des dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales.

13. La section de fonctionnement présente un excédent de 77 378,17 € qui doit être en priorité affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 48 065,02 €. Cette somme est, en conséquence, inscrite au compte 1068 et le solde de 29 313,15 € est affecté en report sur la section de fonctionnement (R002).

Sur la section de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement

14. Au regard des informations apportées par l'ordonnateur, les charges à caractère général prévues au chapitre 011 doivent être ramenées à 53 350 €.

15. Les charges de personnel étant surestimées, le montant porté au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est réduit à 27 300 €.

16. Le montant inscrit au chapitre 014 « Atténuations de produits » est maintenu à hauteur de 2 500 €.

17. La commune ayant, par une délibération du 23 décembre 2021, suspendu les indemnités du maire et des deux adjoints jusqu'à la fin de la mandature, le montant des autres charges de gestion courante inscrit au chapitre 65 est diminué à 5 503 €.

18. Les charges financières portées au chapitre 66 sont ajustées à 222 €, conformément au contrat d'emprunt souscrit par la commune.

19. Le montant inscrit au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est ramené à 0 €.

20. En application des dispositions combinées des articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de constituer des provisions pour contentieux et litiges au chapitre 68 à hauteur de 18 200 €.

21. Les dépenses imprévues de fonctionnement retracées au chapitre 022 sont portées à 5 000 €. Ce montant est inférieur au plafond de 7,5 % des dépenses réelles de la section prévu à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales.

22. Le virement prévisionnel à la section d'investissement inscrit au chapitre 023 est ramené à 15 453 €.

23. Le total des dépenses de fonctionnement cumulées s'établit à 127 528 €.

Concernant les recettes de fonctionnement

24. Le montant inscrit au chapitre 013 « Atténuation de charges » est maintenu à 0 €.

25. Les produits de services, du domaine et ventes constatés au chapitre 70 sont conservés à hauteur de 27 621 €.

26. En raison d'une double inscription de la dotation de solidarité rurale et conformément à l'état fiscal 1259, les crédits du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont ramenés à 58 010 €.

27. Il y a lieu de maintenir les 6 584 € de participations et de dotations portés au chapitre 74.

28. Au vu du volume des loyers attendus par la commune de Lercoul, le montant des autres produits de gestion courante constaté au chapitre 75 est réduit à 6 000 €.

29. Aucune recette n'est à inscrire au chapitre 76, conformément au projet de budget de la collectivité.

30. En l'absence de subvention exceptionnelle versée à la commune en 2022, le montant du chapitre 77 « Produits exceptionnels » est maintenu à 0 €.

31. Après affectation, le montant du résultat reporté s'établit à 29 313 €.

32. Au total, les recettes de fonctionnement cumulées, équivalentes aux dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 127 528 €.

Sur la section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement

33. Conformément aux engagements contractuels de la commune, le montant inscrit au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » est porté à 3 200 €.

34. Le projet de budget prévoit des crédits au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » qui ne reposent sur aucun engagement ou même projet d'investissement préalable. Par voie de conséquence, ces dépenses d'investissement pour opérations nouvelles doivent être ramenées à 0 €.

35. Le montant de l'ensemble des autres chapitres relatifs aux dépenses d'investissement est maintenu à 0 €.

36. Le solde d'exécution reporté est conservé à hauteur de 48 065 €.

37. Au total, le montant des dépenses d'investissement cumulées s'élève à 51 265 €.

Concernant les recettes d'investissement

38. Le financement des dépenses d'investissement intègre un virement prévisionnel de la section de fonctionnement de 15 453 €.

39. Le solde d'exécution négatif reporté est couvert par l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 48 065 €.

40. Les autres chapitres sont maintenus à 0 €.

41. En définitive, les recettes d'investissement cumulées s'établissent à 63 518 €.

Sur l'équilibre des sections

42. Aux termes de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque les ressources propres de la section d'investissement sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Toutefois, en application de l'article L. 1612-7 du même code, n'est pas considéré en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision de l'assemblée délibérante, ou dont la section d'investissement comporte un excédent.

43. En l'espèce, le budget proposé prévoit que la section de fonctionnement est arrêtée en équilibre, les recettes comme les dépenses de fonctionnement s'élevant à 127 528 € ; la section d'investissement est arrêtée en suréquilibre, pour un montant de 12 253 €, les recettes s'élevant à 63 518 € et les dépenses à 51 265 €.

44. Le remboursement en capital de l'annuité de la dette d'un montant de 3 200 € est assuré par les ressources propres de la section d'investissement.

45. Par suite, le budget proposé est en équilibre.

PAR CES MOTIFS :

1) **DÉCLARE** recevable la saisine de la préfète de l'Ariège sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

2) **PROPOSE** à la préfète de l'Ariège de régler le budget principal 2022 de la commune de Lercoul sur la base des montants suivants, dont le détail est précisé en annexe ;

   - 127 528 € en recettes et dépenses de fonctionnement ;

   - 51 265 € en dépenses d'investissement et 63 518 € en recettes d'investissement ;

3) **RAPPELLE** au maire qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1er alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2nd alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié à la préfète du département de l'Ariège, au maire de Lercoul, et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques de l'Ariège.

Délibéré à Montpellier le 7 juin 2022.

Présents : M. Hervé Bournoville, président de section, président de séance,
Mme Céline Bril, première conseillère,
M. Guillaume Georges, conseiller, rapporteur.

Le président de séance

Hervé BOURNOVILLE

ANNEXE 1

Commune de Lercoul

Section de fonctionnement					
Chap.	**Dépenses**	**Propositions**	**Chap.**	**Recettes**	**Propositions**
011	Charges à caractère général	53 350 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	27 300 €	70	Produits des services, du domaine et ventes…	27 621 €
014	Atténuation de produits	2 500 €	73	Impôts et taxes	58 010 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	5 503 €	74	Dotations et participations	6 584 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	6 000 €
Total des dépenses de gestion courante		**88 653 €**	**Total des recettes de gestion courante**		**98 215 €**
66	Charges financières	222 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	18 200 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	5 000 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**112 075 €**	**Total des recettes réelles de fonctionnement**		**98 215 €**
023	Virement à la section d'investissement	15 453 €			
042	Opérations ordre transfert entre sections	0 €	042	Opérations ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**15 453 €**	**Total des recettes d'ordre de fonctionnement**		**0 €**
TOTAL		**127 528 €**	**TOTAL**		**98 215 €**
D002	**Résultat reporté ou anticipé**	**0 €**	**R002**	**Résultat reporté ou anticipé**	**29 313 €**
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		**127 528 €**	**TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées**		**127 528 €**
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement		**15 453 €**			

ANNEXE 2

Commune de Lercoul

Section d'investissement					
Chap.	**Dépenses**	**Propositions**	**Chap.**	**Recettes**	**Propositions**
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
Total des dépenses d'équipement		**0 €**	**Total des recettes d'équipement**		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	48 065 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subventions d'investissement non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison : affectation à…	0 €	18	Compte de liaison : affectation à…	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		**3 200 €**	**Total des recettes financières**		**48 065 €**
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opérations pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 200 €**	**Total des recettes réelles d'investissement**		**48 065 €**
			021	Virement de la section de fonctionnement	15 453 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	0 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**0 €**	**Total des recettes d'ordre d'investissement**		**15 453 €**
TOTAL		**3 200 €**	**TOTAL**		**63 518 €**
D001	**Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé**	**48 065 €**	**R001**	**Solde d'exécution positif reporté ou anticipé**	**0 €**
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		**51 265 €**	**TOTAL des recettes d'investissement cumulées**		**63 518 €**
			Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement		**15 453 €**

ANNEXE 3

Présentation générale du budget			
- Exercice 2022 -			
		Fonctionnement	
		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement		127 528 €	98 215 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précèdent	0 €	0 €
	002 résultat de fonctionnement reporte	0 €	29 313 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		127 528 €	127 528 €
		Investissement	
		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement		3 200 €	63 518 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précèdent	0 €	0 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporte	48 065 €	0 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		51 265 €	63 518 €
		TOTAL	
Total du budget		178 793 €	191 046 €

ANNEXE 4

Détail des dépenses de fonctionnement

En €		Projet de budget 2022	Proposition de la chambre régionale des comptes
6061	Fournitures non stockables	13 000	13 000
60622	Carburants	400	400
60623	Alimentation	500	500
60624	Produits de traitement	0	0
60631	Fournitures d'entretien	250	250
60632	Fournitures de petit équipement	2 000	2 000
60633	Fournitures de voirie	2 000	2 000
60636	Vêtements de travail	0	0
6064	Fournitures administratives	500	500
6068	Autres matières et fournitures	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0
613	Locations	2 000	2 000
615221	Bâtiments publics	500	500
615228	Autres bâtiments	3 000	3 000
615231	Voiries	5 000	5 000
61551	Matériel roulant	1 000	0
61558	Autres biens mobiliers	0	0
6156	Maintenance	3 000	3 000
6161	Multirisques	3 100	3 100
6168	Autres	600	600
618	Divers	1 000	1 000
621	Personnel extérieur au service	1 000	0
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000	6 500
623	Publicité, publications, relations publiques	4 000	4 000
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 500	1 500
6281	Concours divers (cotisations...)	500	500
6288	Autres services extérieurs	0	0
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	200	200
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	4 000	4 000
6411	Personnel titulaire	17 000	16 000
6413	Personnel non titulaire	12 000	2 500
6415	Indemnité inflation	0	100
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 000	8 000
6470	Autres charges sociales	500	500
6531	Indemnités	10 000	0
6533	Cotisations de retraite	1 000	0
6535	Formation	500	500
6554	Contributions aux organismes de regroupement	1 500	1 500
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat	203	203
6558	Autres contributions obligatoires	100	100
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 500	3 200
65888	Autres	0	0
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500	222
678	Autres charges exceptionnelles	2 000	

6815	Dotations aux provisions	0	18 200
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 500	2 500
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0	5 000
023	Virement à la section d'investissement	59 183	15 453
042	Opérations ordre transfert entre sections	0	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0	
002	Résultat reporté ou anticipé	0	0
Total		177 536	127 528

ANNEXE 5

Détail des recettes de fonctionnement

En €		Projet de budget 2022	Proposition de la chambre régionale des comptes
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	0
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	24 221	24 221
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	100	100
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	3 300	3 300
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	0
704	Travaux	0	0
731	Impôts locaux	44 258	44 258
73211	Attribution de compensation	9 252	9 252
73212	Dotation de solidarité communautaire	943	0
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0	0
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	4 500	4 500
7411	Dotation forfaitaire	5 334	5 334
74121	Dotation de solidarité rurale	943	943
742	Dotations aux élus locaux	0	0
744	Fonds de compensation de la TVA	0	0
74718	Autres	0	0
7478	Autres organismes	0	0
74834	État -Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	307	307
74835	État -Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0	0
7484	Dotation de recensement	0	0
7488	Autres attributions et participations	0	0
752	Revenus des immeubles	7 000	6 000
7588	Autres produits divers de gestion courante	0	0
7688	Autres	0	0
774	Subventions exceptionnelles	0	0
7788	Produits exceptionnels divers	0	0
042	Opérations ordre transfert entre sections	0	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0	
002	Résultat reporté ou anticipé	77 378	29 313
Total		177 536	127 528

ANNEXE 6

Détail des dépenses d'investissement

En €		Projet de budget 2022	Proposition de la chambre régionale des comptes
1641	Emprunts	3 500	3 200
2051	Concessions et droits similaires	0	0
2131	Bâtiments publics	3 118	0
2132	Immeubles de rapport	1 500	0
2138	Autres constructions	0	0
2151	Réseaux de voirie	3 000	0
2152	Installations de voirie	0	0
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0	0
2157	Matériel et outillage de voirie	0	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	0
2184	Mobilier	0	0
OPE	Opérations d'équipement	0	0
010	Stocks	0	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0	0
040	Opérations ordre transfert entre sections	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	48 065	48 065
Total		59 183	51 265

ANNEXE 7

Détail des recettes d'investissement

En €		Projet de budget 2022	Proposition de la chambre régionale des comptes
10222	Fonds de compensation de la TVA	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	48 065
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0
010	Stocks	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	59 183	15 453
040	Opérations ordre transfert entre sections	0	
041	Opérations patrimoniales	0	
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0
Total		59 183	63 518